

L183g. Acquisition de deux appareils Twin-Otter pour les louer à la Leeward Islands Air Transport Services Limited, en conformité d'une entente à conclure avec l'approbation du gouverneur en conseil, à un loyer qui permettra de rembourser la Couronne pour le prix d'achat, et comportant une option pour l'achat desdits appareils, nonobstant toute disposition de la Loi sur les biens de surplus de la Couronne, \$771,757.

(Le crédit est adopté.)

Affaires des anciens combattants—  
Services des traitements—

L100g. Autorisation de maintenir, en conformité de l'article 58 de la loi sur l'administration financière, une caisse renouvelable afin de financer l'acquisition de l'entreposage de fournitures et d'approvisionnement par les hôpitaux et autres installations du ministère au Canada, y compris le Centre de magasins médicaux à Ottawa; le montant à imputer sur la caisse renouvelable en tout temps ne devant pas dépasser \$5,000,000.

(Le crédit est adopté.)

Rapport est fait des résolutions adoptées aujourd'hui au comité des subsides, qui sont adoptées.

### VOIES ET MOYENS

L'hon. E. J. Benson (ministre du Revenu national et président du Conseil du Trésor) propose que la Chambre se forme en comité des voies et moyens.

(La motion est adoptée et la Chambre se forme en comité sous la présidence de M. Batten.)

L'hon. M. Benson propose:

La Chambre décide qu'en vue de pourvoir aux crédits accordés à Sa Majesté au titre de certaines dépenses du service public pour l'année financière se terminant le 31 mars 1967, la somme de \$324,983,578 soit accordée sur le Fonds du revenu consolidé du Canada.

(La motion est adoptée.)

Rapport est fait de la résolution qui est adoptée.

L'hon. M. Benson demande ensuite à présenter le bill n° C-282 accordant à Sa Majesté certaines sommes d'argent pour le service public de l'année financière se terminant le 31 mars 1967.

(La motion est adoptée et le bill est lu pour la 1<sup>re</sup> fois.)

M. l'Orateur suppléant: Quand lirons-nous ce bill pour la deuxième fois?

Des voix: Du consentement de la Chambre, maintenant.

L'hon. M. Benson propose la 2<sup>e</sup> lecture du bill.

(La motion est adoptée, le bill est lu pour la 2<sup>e</sup> fois et la Chambre se forme en comité sous la présidence de M. Batten.)

[L'hon. M. Benson.]

Sur l'article 2—\$324,983,578 accordés pour 1966-1967.

L'hon. M. Benson: Je prends la parole pour assurer aux députés que ce projet de loi est rédigé dans sa forme habituelle, que les articles qu'il renferme sont exactement les mêmes que ceux qui figuraient dans la résolution fondée sur ses prévisions budgétaires.

M. Knowles: Puis-je m'assurer que l'article 60f ne se trouve pas dans ce projet de loi.

L'hon. M. Benson: Il ne figure pas dans mon exemplaire. S'il y est, je propose qu'il soit rayé.

(L'article est adopté.)

L'article 3 est adopté.

Sur l'article 4—Engagements.

M. Cowan: Puis-je demander combien de millions de dollars sont votés dans ce projet de loi sous la rubrique dépenses imprévues?

L'hon. M. Monteith: Question intéressante.

M. le président: Le crédit est-il adopté?

L'hon. M. Monteith: Monsieur le président, le député d'York-Humber pose une question très sensée. Combien consacre-t-on ici aux imprévus?

L'hon. M. Benson: On n'y consacre rien. Il s'agit des fonds qui doivent être dépensés d'ici à la fin du mois de mars. On n'établit aucune réserve pour les imprévus.

(L'article est adopté.)

Les articles 5 et 6 sont adoptés.

L'annexe est adoptée.

L'article 1 est adopté.

Le préambule est adopté.

Le titre est adopté.

(Rapport est fait du bill qui est lu pour la 3<sup>e</sup> fois et adopté.)

### LES SUBSIDES

La Chambre se forme en comité des subsides, sous la présidence de M. Batten.

### CRÉDITS PROVISOIRES

L'hon. M. Benson propose:

Il est décidé qu'une somme n'excédant pas \$583,621,688.93 et représentant le total de:

a) un douzième de tous les crédits prévus dans le budget principal pour l'année financière se terminant le 31 mars 1968 et présentés à la Chambre des communes au cours de la présente session, \$499,354,305.59;